

Lettre d'information aux porteurs du FCP absorbé
PALATINE EUROPE SMALL CAP
(Part C code ISIN **FR0000978454**)

Paris, le 02/10/2020

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Directoire de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT dans sa séance du 13 mai 2020 a approuvé *le projet commun de fusion/absorption du FCP PALATINE EUROPE SMALL CAP par le FCP PALATINE FRANCE MID CAP, part R.*

1. L'opération

L'opération de fusion a pour objectif une simplification de la gamme des OPCVM Actions par le regroupement des actifs et permettra de vous apporter un OPCVM offrant plus d'opportunités d'investissement du fait d'une taille d'encours plus significative. L'univers d'investissement se recentre sur le marché domestique.

PALATINE EUROPE SMALL CAP, FCP de classification « actions des pays de l'Union Européenne », éligible au PEA, est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés européennes de moyennes et petites capitalisations.

PALATINE France MID CAP, FCP de classification « actions françaises », éligible au PEA, est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés françaises de moyennes et petites capitalisations.

L'opération de fusion/absorption a reçu l'agrément de l'AMF le 25 septembre 2020 et prendra effet le 10 novembre 2020.

Nous vous précisons que, si cette opération de fusion ne vous convenait pas, **vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts** du FCP PALATINE EUROPE SMALL CAP pendant trente jours à compter de la date de réception du présent courrier d'information. Cependant, nous vous rappelons que les deux fonds concernés par la fusion ne comportent pas de frais de sortie. Cette cession serait alors soumise à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins values de cessions de valeurs mobilières.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, les souscriptions et les rachats des parts du FCP PALATINE EUROPE SMALL CAP seront suspendus à compter du 6 novembre 2020 à **11 h 30**. Ils reprendront le 12 novembre 2020 pour vos parts du FCP PALATINE France MID CAP.

2. Les modifications entraînées par l'opération

✓ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : NON

Augmentation du profil rendement / risque : NON

De par la classification des deux fonds en OPCVM actions éligibles au PEA, l'exposition globale aux actions ne change pas et se maintient dans la fourchette 75%- 100%.

La stratégie d'investissement des deux OPC est discrétionnaire et fondée sur la sélection des titres.

L'objectif de gestion de votre fonds est d'obtenir une performance à long terme supérieure à celle des marchés actions européennes petites et moyennes capitalisations. Le fonds absorbant recherche quant à lui à surperformer les marchés actions françaises petites et moyennes capitalisations.

La différence principale se situe donc au niveau de la zone géographique qui se concentre sur la France pour le fonds absorbant.

L'indicateur de référence de votre fonds est l'indice Euromoney Smaller Europe Inc UK, celui du fonds absorbant est l'indice CAC MID 60 ;

Au niveau de la taille des entreprises ciblées, PALATINE EUROPE SMALL CAP mentionnait un seuil de capitalisation inférieur à 7 milliards d'euros lors de leur acquisition.

PALATINE France MID CAP indique quant à lui une fourchette allant de 200 millions d'euros, seuil minimal permettant de répondre aux exigences en terme de liquidité, à 25 milliards d'euros, certaines valeurs composant l'indice CAC MID 60 présentant une capitalisation dépassant les 20 milliards d'euros.

✓ Augmentation des frais : OUI, les taux sont identiques chez le fonds absorbé et pour la part R du fonds absorbant. Cependant, la commission de surperformance peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des performances du fonds par rapport à celles de son indicateur de référence.

Commission de souscription : 2%

Frais de gestion : 2%

Commission de mouvement : de 0 à 0,8% sur chaque transaction, perçue par la société de gestion.

Commission de surperformance : 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence (Euromoney Smaller Europe Inc UK pour votre fonds et CAC MID 60 pour le fonds absorbant).

Pour information, les frais courants 2019 de la part C de PALATINE EUROPE SMALL CAP sont ressortis à 3,15 %, supérieurs à ceux de la part R de PALATINE France MID CAP estimés à 2,64 %

Vous trouverez, en annexe 1, le comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part R (code ISIN FR0013391489) du FCP absorbant PALATINE France MID CAP** que vous trouverez ci-joint. Cette part est celle qui sera attribuée par défaut aux porteurs actuels du FCP Palatine Europe Small Cap.

Si ces modifications vous conviennent, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Cependant, le fonds absorbant PALATINE France MID CAP proposant deux catégories de parts, les porteurs **personnes morales** ont la possibilité de demander un transfert vers la **part C (code ISIN FR0000437576)** réservée à cette catégorie de souscripteurs. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec votre teneur de compte afin de demander le transfert de vos avoirs vers cette catégorie de parts.

Si cette opération de fusion ne vous convient pas, vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le dernier prospectus de l'OPCVM absorbant est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Vous trouverez, en annexe 2, la description détaillée de l'opération de fusion.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. :

Annexe 1 : Comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.

Annexe 2 : Description détaillée de l'opération.

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part R du FCP PALATINE France MID CAP

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part C du FCP PALATINE France MID CAP

**TABLEAU COMPARATIF
des principales caractéristiques des OPCVM**

	PALATINE EUROPE SMALL CAP Part C OPCVM absorbé	PALATINE France MID CAP Part R & C OPCVM absorbant														
Classification AMF	Actions pays de l'Union Européenne	Actions françaises														
Régime fiscal	FCP éligible au PEA	FCP éligible au PEA														
Objectif de gestion	Le FCP vise à permettre aux porteurs d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une rentabilité à long terme supérieure à la performance moyenne des marchés actions européennes petites et moyennes capitalisations.	L'objectif de gestion du fonds consiste à rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés actions françaises petites et moyennes capitalisations.														
Indicateur de référence	Euromoney Smaller Europe Inc. UK	CAC MID 60														
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement repose sur la sélection des titres centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille. La sélection des titres se fait d'abord en fonction de critères qualitatifs puis en fonction de critères quantitatifs :	La stratégie d'investissement repose sur la sélection des titres centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille. La gestion privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle.														
Profil de risque et de rendement	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7										
1	2	3	4	5	6	7										
Zone géographique	Union Européenne	France														
Placements	Investissement minimum	Investissement maximum														
Actions	75 %	100%														
Eligibilité PEA	Oui	Oui														
Niveau de risque de change supporté	10%	10 % maximum														
Frais d'entrée	2 %	2 %														
Frais de sortie	Néant	Néant														
Frais courants 2019	3,15 %	2,64 % part R – 1,89 % part C														
Durée de placement recommandée	5 ans	5 ans														

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	PALATINE EUROPE SMALL CAP part C	PALATINE FRANCE MID CAP parts R & C
			Taux / barème	
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenus	2,00% TTC	Part R 2,00 % TTC maximum Part C 1,25 % TTC maximum
2				
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	Non significatif*
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,80% TTC	0 à 0,80 % TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence	20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Conformément à l'article 422-99 du règlement général de l'AMF, les coûts juridiques ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la fusion ne sont facturés ni à l'OPCVM absorbé, ni à l'OPCVM absorbant mais à la société de gestion.

Annexe 2

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION

Date d'Effet : le 10/11/2020

Date à laquelle le fonds PALATINE EUROPE SMALL CAP apportera ses actifs au FCP PALATINE France MID CAP.

La dernière valeur liquidative de la part C du fonds PALATINE EUROPE SMALL CAP sera datée du 09/11/2020 et publiée le 10/11/2020.

Parité d'échange :

En tant que porteur de parts du fonds PALATINE EUROPE SMALL CAP, cette fusion entraîne pour vous l'échange de vos parts C contre des parts R du FCP PALATINE France MID CAP à une parité déterminée comme suit :

Valeur Liquidative de la part C du FCP PALATINE EUROPE SMALL CAP datée du 09/11/2020

Valeur Liquidative de la part R du FCP PALATINE France MID CAP datée du 09/11/2020

A titre indicatif, la parité d'échange au 30/09/2020 aurait été la suivante :

VL part C du FCP PALATINE EUROPE SMALL CAP	1 184,87 €	= 1,15695273
VL part C du FCP PALATINE France MID CAP	1 024,13 €	

Le porteur qui détient une part C du fonds PALATINE EUROPE SMALL CAP (FR0000978454), compte tenu de cette parité, recevrait :

1,156 parts R (code FR0013391489) du FCP PALATINE France MID CAP, avec une soulte de 0,98 €.

Modalités de fonctionnement :

En vue de la réalisation de cette opération, ***les souscriptions et rachats du FCP PALATINE EUROPE SMALL CAP seront interrompus le 06/11 /2020 à 11h30.***

L'opération de fusion est soumise à la fiscalité des échanges de titres suivante :

Personnes Physiques :

Les échanges de titres résultant d'une fusion d'OPCVM de même nature bénéficient des dispositions de l'article 150-0 B du CGI. L'échange de titres résultant de cette opération bénéficie donc du régime du sursis d'imposition prévu par cet article.

Ainsi, la plus-value liée à la réalisation de cette opération ne sera fiscalisée qu'au moment de la cession des parts R du FCP PALATINE France MID CAP en retenant comme prix de revient la valeur d'achat des titres PALATINE EUROPE SMALL CAP remis à l'échange.

Personnes Morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés :

Le profit ou la perte résultant de l'échange de titres consécutif à la fusion d'OPCVM est compris dans le résultat de l'exercice au cours duquel les titres reçus en échange sont cédés, conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI. Dans ce cas, le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure de ces titres est déterminé par rapport à la valeur que les titres remis à l'échange avaient du point de vue fiscal.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE FRANCE MID CAP - Part R

ISIN : FR0013391489

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du fonds consiste à rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés actions françaises petites et moyennes capitalisations.

Du fait de son éligibilité au PEA, le fonds sera investi en permanence à plus de 75% de son actif en actions françaises éligibles au PEA de petites et moyennes capitalisations comprises entre 200 millions et 25 milliards d'euros lors de leur acquisition en portefeuille.

L'OPCVM est à tout moment exposé de 75% à 100% de son actif au risque actions, sans contrainte de détention par secteur d'activité ou autre.

L'OPCVM pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises, de 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indice CAC Mid 60 dividendes nets réinvestis est l'indice de comparaison a posteriori de l'OPCVM. La stratégie d'investissement, qui ne vise pas une réplique de l'indice, repose sur la sélection des titres centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille. Cet OPCVM est géré de façon active et privilégie les sociétés de qualité, à bonne

visibilité et à prix raisonnable. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Actions françaises.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Fréquence de valorisation : Journalière, chaque jour ouvré à la Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.64%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00%

Méthode : 20.00% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence (CAC Mid 60).

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 6 et 7 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées

Le graphique des performances sera présenté à la fin de la première année civile complète.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 1985

Date de création de la part : 24/01/2019

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : CAC Mid 60, dividendes nets réinvestis.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - 42 rue d'Anjou - 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/09/2020.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE FRANCE MID CAP - Part C

ISIN : FR0000437576

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du fonds consiste à rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés actions françaises petites et moyennes capitalisations.

Du fait de son éligibilité au PEA, le fonds sera investi en permanence à plus de 75% de son actif en actions françaises éligibles au PEA de petites et moyennes capitalisations comprises entre 200 millions et 25 milliards d'euros lors de leur acquisition en portefeuille.

L'OPCVM est à tout moment exposé de 75% à 100% de son actif au risque actions, sans contrainte de détention par secteur d'activité ou autre.

L'OPCVM pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises, de 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indice CAC Mid 60 dividendes nets réinvestis est l'indice de comparaison a posteriori de l'OPCVM. La stratégie d'investissement, qui ne vise pas une réplique de l'indice, repose sur la sélection des titres centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille. Cet OPCVM est géré de façon active et privilégie les sociétés de qualité, à bonne

visibilité et à prix raisonnable. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Actions françaises.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Fréquence de valorisation : Journalière, chaque jour ouvré à la Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition des actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.89%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00%

Méthode : 20.00% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence (CAC Mid 60).

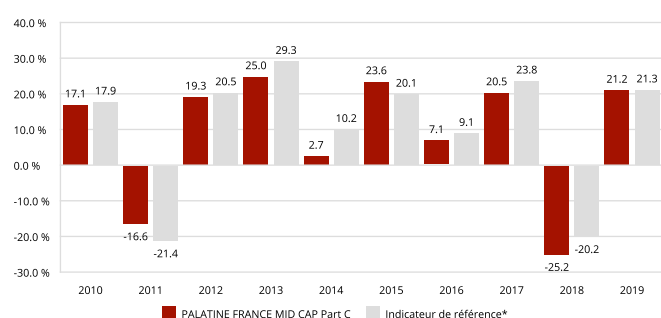
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2019.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 6 et 7 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 1985

Date de création de la part : 29/04/1985

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : CAC Mid 60, dividendes nets réinvestis.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués, jusqu'au 31/12/2012.

*Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes nets réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - 42 rue d'Anjou - 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/09/2020.